Espace des inventions
Lausanne

maison de l'enfance de la Vallée de la Jeunesse

Centres Aérés 2020

Conditions Générales

Organisation

L'Espace des inventions, en collaboration avec la Maison de l'enfance du CVAJ, organise des centres aérés estivaux et automnaux dans trois lieux lausannois :

- Vallée de la Jeunesse (en collaboration avec la Maison de l'enfance du CVAJ)
- Refuge de Sauvabelin (en été uniquement)
- École de Rovéréaz (en collaboration avec la Maison de l'enfance du CVAJ)

Inscription d'un enfant

- Les inscriptions se font par Internet uniquement
- Seuls les enfants de la commune de Lausanne sont accueillis (nos activités étant subventionnées par la municipalité, nos centres aérés sont donc destinés aux familles lausannoises)
- Les enfants doivent impérativement avoir entre 5 et 11 ans lors de la période du centre aéré pour laquelle ils s'inscrivent.
- Chaque enfant peut au maximum participer à deux semaines de centre aéré par saison et dans deux lieux différents.
- Le nombre de participants par centre étant limité, les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Communication des besoins de l'enfant

Nous vous invitons vivement à nous communiquer, lors de la demande d'inscription, toutes les informations nécessaires pouvant faciliter l'accueil et la vie de votre enfant:

- allergie
- régime alimentaire
- médication
- pathologie
- besoins particuliers
- ...

Espace des inventions
Centres Aérés
Vallée de la Jeunesse 1
1007 Lausanne

021 315 68 99
centre.aere@espace-des-inventions.ch

Espace des inventions
Lausanne

maison de l'enfance de la Vallée de la Jeunesse

Dates d’inscriptions aux Centres Aérés

- Pour l'été : les inscriptions ouvrent en avril (date exacte communiqué sur notre site internet)
- Pour l'automne : les inscriptions ouvrent fin août (date exacte communiqué sur notre site internet)
- La confirmation écrite définitive d’inscription parvient en même temps que la facture dans les semaines qui suivent la demande d’inscription.

Règlement d'un centre aéré

- Généralités - Durant les centres aérés, les enfants s'engagent à respecter les règles de bonne conduite et de sécurité fixées par l'Espace des inventions. Les téléphones ou autres jeux électroniques ne sont pas les bienvenus.
- Responsabilité - Durant les centres aérés, si le responsable n’arrive pas à joindre une personne qui a l’autorité parentale, et/ou en cas d’urgence, maladie, accident ou autres, l’adulte inscrivant son enfant autorise le/la responsable à prendre toutes mesures qu’il jugera nécessaire.
- Photographies - Lors des centres aérés, sauf avis contraire, l’adulte inscrivant un enfant au centre aéré autorise le/la responsable à prendre des photographies de son enfant, ceci à des fins non commerciales et uniquement pour éventuellement illustrer les activités de l’Espace des inventions et de la Maison de l’enfance.

Transports

- Les transports des enfants en direction des centres aérés sont à la charge des parents.
- Une prise en charge peut être organisée, sur inscription préalable, par nos soins depuis le Flon et la Place du Tunnel. Cette prise en charge implique un surcoût forfaitaire pour la semaine (comprenant le titre de transport).

Tarifs

- Le tarif comprend toutes les activités de la semaine, les repas du midi équilibrés ainsi qu'un goûter.
- Le tarif à la semaine est fixé en fonction du revenu familial brut. Les familles inscrivant plus d'un enfant bénéficient d'une réduction de 33% sur le prix du second enfant (et des suivants).

Revenu familial brut	<3000.-	<4000.-	<5000.-	<6000.-	<7000.-	<8000.-	<9000.-	>9001.-	**Tarif de soutien**
Prix semaine	70.-	85.-	100.-	115.-	140.-	155.-	170.	190.-	222.-

- La prise en charge organisée par nos soins depuis le Flon jusqu’à la Vallée de la Jeunesse et depuis la Place du Tunnel jusqu’à Sauvabelin ou Rovéréaz implique un surcoût forfaitaire de 25.- par enfant - peu importe son âge et le nombre de trajets - et par semaine; ceci comprenant le titre de transport (réservé par nos soins) et la prise en charge par les monit·rices·eurs.

Espace des inventions
Centres Aérés
Vallée de la Jeunesse 1
1007 Lausanne

021 315 68 99
centre.aere@espace-des-inventions.ch

Facturation

- Les factures ainsi que les informations pratiques vous sont envoyées dans les semaines qui suivent l'inscription.
- La facture est à payer avant le centre aéré concerné, faute de quoi l’enfant ne sera pas accepté.

Annulation

- Tout désistement doit nous être adressé par email ou par courrier postal.
- En cas de désistement, des frais peuvent vous être facturés sauf cas de force majeur et sur justificatif :
    - Jusqu’à quatre semaines avant le camp : aucun frais
    - Entre la quatrième et la deuxième semaine avant le camp : 50% de la somme est due.
    - La semaine qui précède le camp : la totalité de la somme est due.

Espace des inventions
Centres Aérés
Vallée de la Jeunesse 1
1007 Lausanne

021 315 68 99
centre.aere@espace-des-inventions.ch